

SAINT JEAN DE CHEVELU



FLASH INFO

NOVEMBRE 2019

MAIRIE

Tel : 04 79 36 80 11

Mail :

stjeanchevelu@wanadoo.fr

Site :

www.saintjeandechevelu.fr

Accueil téléphonique :

Tous les matins
de 8h00 à 12h00
(sauf lundi et mercredi)
et lundi après-midi

Horaires d'ouverture au public :

Mardi : 14h00 – 18h00
Jeudi : 15h00 – 19h00
Samedi : 9h00 – 12h00

Adresse électronique :

stjeancommunication@gmail.com
seulement
pour flash et bulletin

INFORMATIONS DU MAIRE

Chers Administrés,

Le présent bulletin nous permet régulièrement d'échanger sur la vie de notre commune, au fil des mois qui passent... si vite !!

Sur ce sujet, vous savez que les prochaines élections municipales auront lieu en Mars, date à laquelle notre mandat d'élus prendra fin, pour l'ensemble du Conseil Municipal que je préside.

Ce mandat n'a pas été de tout repos, du fait des événements et départs successifs subis par notre équipe, principalement du fait de la disparition de mon prédécesseur Monsieur Jean-Pierre LOVISA, dont je tiens ici à saluer la mémoire, tant notre commune a bénéficié de son engagement désintéressé pendant 16 ans.

C'est avec honneur et humilité que j'ai tenté de reprendre le flambeau, depuis 3 ans déjà, soutenu par nos équipes, élus et personnels, que je tiens à remercier ici.

Les hasards de la vie, ou du Destin ?... continuent à imprimer leurs marques sur nos vies, ce qui m'amène à la présente communication :

le mandat de Maire est exaltant, enrichissant, et j'ai pris beaucoup de plaisir à apprendre ses subtilités, à travailler au service de notre collectivité, avec un souci d'ouverture mais aussi de rigueur malgré des temps devenus difficiles pour beaucoup d'élus locaux.

Bien qu'étant à l'aise dans l'épreuve et le travail, ne craignant pas les responsabilités, j'ai trop souvent la sensation désagréable d'être dépassé par mes divers engagements, de ne pas être totalement investi dans ce passionnant mandat de maire.

Pour des raisons essentiellement personnelles, j'ai donc pris, à contre cœur, la décision de ne pas briguer vos suffrages lors des prochaines élections...

Le temps passant vite, j'en appelle ici à la mobilisation des énergies et bonnes volontés, qui existent partout dans notre commune, afin que des volontaires se manifestent pour prendre la suite.

Certains membres du Conseil aspirent à d'autres « occupations » et c'est leur droit, mais une poignée d'entre eux est prête à s'investir à nouveau : ils sont aguerris et dévoués pour notre commune. Mais ils espèrent et attendent « du sang neuf », d'autres responsables. Alors n'hésitez pas, venez nous rencontrer : cela n'engage pas toute une vie que d'être élu pendant 6 ans ; cela constitue même une expérience incomparable, qui peut permettre de mieux comprendre comment fonctionne notre Démocratie.

D'avance, merci !

Votre Maire, Frédéric VERRON

DIVERS MAIRIE

Conseil Municipal : Mercredi 13 novembre, Vendredi 20 décembre, toujours à 20h30



Fermeture de la Mairie : exceptionnellement le samedi 2 novembre

Cérémonie du 11 novembre 2019 à 10h45 au monument aux Morts
Participation des enfants de Chevelu - Vin d'honneur à l'issue

COMMUNICATION DU MINISTRE DE L'INTERIEUR

STOP-DJIHADISME.GOUV.FR
Familles, amis : soyez vigilants !



En présence de signes de radicalisation : rupture avec famille et amis, déscolarisation soudaine, Changement de comportement (vestimentaire, linguistique, alimentaire, financier...), repli sur soi, Discours antisémite, complotiste...

Appeler le 0 800 005 696 (appel gratuit)

RALLYE DE L'EPINE



Le samedi 9 novembre 2019, de 12h30 à 23h00.

L'accès des routes suivantes sera strictement interdit durant cette période :

Le rallye démarre vers l'entrée du tunnel, route de Billième (RD210A), puis route des vignes (VC12), passe par Taba, route de Billième (RD44), au croisement à gauche (RD210A), à Champrond direction Bergin (VC4), au croisement direction les lacs (RD210), puis la Platière (VC5), arrivée à Gemilieu.

Merci à tous les riverains de bien vouloir s'organiser en fonction de cet événement.

DECLARATION ANNUELLE DE RUCHES

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, dès la première ruche détenue.

Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre.

Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site :

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr

Téléphone : 01 49 55 82 22



ANCOLIE - MARCHE DE NOEL

Réservez déjà votre date : **samedi 7 décembre** de 10h à 17h (plus d'info ultérieurement)